

Rapport d'évaluation

Plan d'action **ALTERNATIVES POUR L'ENERGIE, LES ENERGIES RENOUVELABLES ET L'ENVIRONNEMENT (AERE)**



Décembre 2025

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise AERE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

AERE			
Date d'adhésion au programme	01/03/2022	Date d'engagement dans le programme	16/03/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	4 ans (2023-2027)		

Date de transmission du rapport de suivi	31/03/2025
Plan d'action évalué	1er plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2023-2025
Date de publication du rapport d'évaluation	12/2025

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études BL Evolution mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	5
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	5
I.3 Cadre mis en place et description des actions	6
II. Evaluation	7
II.1 Synthèse de l'évaluation	7
II.1.1 Adéquation des informations fournies	7
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	7
II.1.3 Conclusion évaluative.....	7
III. Recommandations	8
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	8
III.1.1 Précision du plan d'action.....	8
III.1.2 Complément au plan d'action	8
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	8
IV. Synthèse des retours du jury	9

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique

3 Impasse de la retourde 73100 Aix-les-Bains

Secteurs d'activité

Le bureau d'études AERE (Alternatives pour l'Energie, les énergies Renouvelables et l'Environnement) a été fondé en 2001 et est spécialisé dans le domaine de la transition écologique : planification énergétique, efficacité énergétique, sobriété et développement des énergies renouvelables.

Ce bureau d'études réalise de nombreuses prestations, tant en France qu'à l'étranger (pays européens, Chine, Afrique, Océan Indien, Caraïbes), pour des clients comme l'ADEME, les collectivités territoriales, des ministères, les bailleurs internationaux, dans plusieurs domaines. Plus précisément, l'entreprise a trois activités principales :

- La planification énergétique : élaboration de Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET) et d'Evaluations Environnementales Stratégiques (EES), de Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), de Territoires à Energie POSitive (TEPOS), d'études de potentiels d'énergies renouvelables (EnR), etc.
 - Les labels :
 - Le label Territoire Engagé Climat-Air-Energie (TE-CAE), anciennement Cit'ergie, label issu du label eea (European Energy Award), dont l'entreprise AERE est depuis plus de 15 ans le Bureau d'Appui pour l'ADEME et les activités liées à celui-ci et au label eea (audits à l'étranger, développement du label dans d'autres pays).
 - Le label Territoire Engagé Economie Circulaire dont AERE participe depuis 2021 au Bureau d'appui.
 - L'export, principalement sur l'efficacité énergétique.
- Les missions globales d'AERE consistent à assister les acteurs publics et privés pour limiter leurs impacts climatiques et environnementaux.

Chiffre d'affaires

Environ 1 million d'euros par an

Nombre d'employés

Entre 10 et 19

Site web de l'entreprise

<https://www.aere.fr/>

I.1 Engagements préexistants

L'entreprise met déjà en place des actions qui ont un impact indirect positif sur la biodiversité mais aucune stratégie ni plan d'actions n'a été formalisé. Toutefois, une politique RSE a été établie et recense l'ensemble des actions déjà mises en place.

De plus, l'entreprise a réalisé, fin 2013, puis en 2015, 2019 et en 2022, une démarche de validation et de reconnaissance de sa politique de responsabilité sociétale de l'entreprise, avec la norme ISO 26000 dans sa déclinaison Diag 26000 (<http://diag26000.net> et www.aere.fr) (il s'agit d'un autodiagnostic).

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés

A la synthèse de ses dépendances, impacts et contributions à la biodiversité (cf. diagnostic réalisé : Résumé Etat des lieux), l'entreprise a identifié deux enjeux principaux :

- In situ via le fonctionnement dont :
 - Le bâtiment ;
 - Le numérique ;
 - Les déplacements (aussi en aval) ;
 - Autres (impressions de papiers notamment).
- En aval via le cœur de métier.

AERE met déjà en place plusieurs actions concernant son bâtiment et ses déplacements. En effet, le bureau d'études prête déjà une attention particulière au choix de son fournisseur d'énergie (électricité d'Enercoop), au choix de son mobilier, à sa sobriété, etc. De plus, les déplacements en train sont favorisés et une indemnité kilométrique vélo a été mise en place (cf. Politique RSE). Enfin, le bureau d'études veille à n'imprimer que les documents nécessaires et sur du papier recyclé. En revanche, concernant l'impact numérique, l'entreprise n'a aucune politique définie : il s'agit d'un axe de progression.

Ainsi les deux enjeux prioritaires identifiés par AERE sont

1. Le numérique ;
2. Son cœur de métier.

Afin d'aller plus loin dans l'identification de ses enjeux, la proposition d'un stage sur la thématique de la biodiversité est prévue dans le plan d'actions, cela sera aussi l'occasion pour l'entreprise de réaliser une cartographie plus précise des enjeux sous forme graphique au regard des enjeux prioritaires identifiés (y) et de l'importance des risques et opportunités qui en découlent (x).

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	L'état des lieux a fait ressortir deux enjeux prioritaires : 1. Le numérique ; 2. Son cœur de métier.		
	Plus précisément il s'agit de travailler sur les maillons in situ et aval de la chaîne de valeur à travers : - Un travail sur la sobriété numérique : comment limiter l'impact de l'entreprise sur la biodiversité tout en utilisant les outils numériques, indispensables à son activité ? Et de façon plus générale, comment limiter l'impact de son fonctionnement ? ; - Un travail sur son accompagnement des collectivités : comment aller plus loin dans l'accompagnement en proposant des informations et/ou de la sensibilisation plus précises sur ce sujet ou en proposant des actions directement liées à la préservation de la biodiversité ?		

Durée prévue pour la mise en œuvre	4 ans (2023-2027)
---	-------------------

Nombre d'actions cœur de métier	4	Nombre d'actions complémentaires	2
--	---	---	---

Actions cœur de métier	• 1. Elaborer un guide du numérique (interne et externe) d'ici janvier 2024 et le mettre en application dès 2024 • 2. Améliorer notre politique d'achat et nos autres engagements et définir des indicateurs associés d'ici janvier 2024 • 3. Intégrer des réflexions/recommandations/actions biodiversité pour 100 % des territoires accompagnés d'ici 2027 • 4. Réfléchir à proposer une offre d'accompagnement aux collectivités pour intégrer le programme Territoire Engagé pour la Nature d'ici 2027
-------------------------------	---

Observations

Les actions cœur de métier sont pertinentes et permettent de bien couvrir les enjeux majeurs identifiés.

Actions complémentaires	• 1. Favoriser l'installation de pollinisateurs (et notamment d'abeilles sauvages) au bureau d'Aix-les-Bains d'ici mars 2024 • 2. Publier des articles sur le sujet de la biodiversité (1 à 2 par an)
--------------------------------	--

Observations

NB : La mise en place de ruches peut provoquer une concurrence entre abeilles domestiques et sauvages selon les ressources disponibles. Pour agir en faveur des pollinisateurs, il convient de privilégier des actions de renaturation de milieux favorables aux insectes et pollinisateurs sauvages.

Le plan d'action et son rapport de suivi sont joints à ce rapport.

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Les rapports et informations fournis sont de qualité : ils sont clairs et structurés. Les pièces justificatives complémentaires sont également riches et de qualité.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Exemplaire	Suffisant	Exemplaire	Exemplaire	Suffisant

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Suffisant	Suffisant	À renforcer

II.1.3 Conclusion évaluative

Globalement, l'état des lieux et le plan d'action sont de très haute qualité, de nombreux critères sont exemplaires. AERE démontre une maturité de compréhension et de prise en compte des enjeux biodiversité. Tous les enjeux majeurs ont été identifiés, une analyse précise a été menée. Les enjeux ont été priorisés de manière adéquate.

Le plan d'action adresse les enjeux majeurs identifiés de manière pertinente, en complément des actions déjà menées.

Le plan d'action est cohérent en regard des moyens et des capacités de l'entreprise, mais les moyens par action n'ont pas été identifiés et quantifiés.

Des indicateurs d'avancement sont prévus, mais certaines actions manquent d'objectifs chiffrés. Le processus de suivi et de gestion est clair et adapté.

Des échéances adéquates sont définies, toutefois le planning de réalisation pourrait être précisé. Les parties prenantes internes sont bien impliquées dans la construction et la réalisation du plan d'action. La direction de l'entreprise est également impliquée.

Concernant la mise en œuvre du plan d'action, du retard a été pris sur certaines actions, néanmoins de premiers résultats sont tout de même obtenus.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

- Définir des objectifs clairs et chiffrés pour chaque action (notamment en ajouter pour l'action cœur de métier 4 et l'action complémentaire 1).
- Identifier, préciser et quantifier les moyens humains, matériels ou financiers pour chaque action.
- Ajouter des échéances intermédiaires pour les étapes principales, action par action, afin d'avoir un planning de réalisation.

III.1.2 Complément au plan d'action

- Dans la description du périmètre du plan d'action, concernant le travail sur la sobriété numérique, il serait pertinent d'ajouter le maillon amont dans la description (fournisseurs) du fait des enjeux liés au matériel informatique utilisé et ce segment est bien inclus dans le plan d'action prévu.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Bien impliquer les parties prenantes externes pertinentes pour la suite du plan d'action.
- Décrire et quantifier les moyens humains, financiers et matériels par action, pour faciliter la mise en œuvre du plan d'action.
- Mobiliser les ressources conformément aux prévisions.
- Poursuivre les actions conformément au planning, en s'assurant d'avoir un mode de fonctionnement efficace et prévoir les ressources nécessaires.
- Mesurer les résultats obtenus concernant la réduction des facteurs de pression.

IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des relecteurs était en accord avec les conclusions évaluatives.

Les relecteurs ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury a souligné la qualité du diagnostic, très structuré et argumenté qui témoigne d'une réflexion poussée sur le sujet au regard du secteur d'activité de l'entreprise.

Le jury a également fait valoir l'intérêt des actions concernant la sensibilisation des clients à travers l'activité d'accompagnement ainsi que le lien fait avec le monde de la recherche et de l'innovation.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des relecteurs était en accord avec les recommandations.

Les relecteurs ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

Renforcer les moyens mis à disposition pour la mise en œuvre et le suivi du plan d'action.

Promouvoir auprès des collectivités des mesures, outils, dispositifs basés sur les Solutions fondées sur la Nature (SfN) afin d'élargir le prisme pour aborder les actions en faveur de la biodiversité.

Pour aller plus loin, envisager la mise en place d'actions supplémentaires directement en lien avec le cœur de métier de l'entreprise.

Rapport d'évaluation

**Droit de réponse
AERE**



Janvier 2026

Droit de réponse suite au rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise AERE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

A Aix-les-Bains, le 07/01/2026,

Droit de réponse adressé à l'OFB par le bureau d'études AERE :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Merci de ne pas dépasser le cadre prévu à cet effet.

AERE s'est engagé dans le programme Entreprise Engagée pour la Nature en mars 2023 afin d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans ces actions. En effet, AERE est un bureau d'études composé d'experts pluridisciplinaires aux compétences complémentaires, toutes articulées autour des questions de transition écologique, énergétique (PCAET, TEPOS, EnR, Bilans carbone, Economie circulaire, etc.) via de l'accompagnement, formation, concertation, facilitation, etc. Ainsi, après avoir réalisé son état des lieux, AERE a identifié 4 actions cœur de métier et 2 actions complémentaires.

Concernant les actions cœur de métier, deux portent sur le fonctionnement de l'entreprise : l'utilisation d'outils numériques et les politiques d'achats et autres. L'objectif est de limiter les pollutions associées au numérique (importantes dans notre activité) et achats mais aussi la surexploitation des ressources notamment en lien avec les composants informatiques. Dans ce contexte, un guide du numérique a été établi et la politique RSE mise à jour. Deux autres actions portent sur les accompagnements réalisés afin d'améliorer la prise en compte de la biodiversité. Dans ce cadre, un doctorat en bourse CIFRE a débuté en octobre 2023 sur les vulnérabilités des forêts des collectivités territoriales dans un contexte de changement climatique (dans le même objectif d'améliorer la prise en compte de la biodiversité, ici forestière, dans nos accompagnements). Deux jeux de sensibilisation sur les forêts sont en cours de finalisation (un jeu de 7 familles et un jeu de plateau « Forêt En Jeu(x) ! ») et seront utilisés dans les accompagnements. Ces jeux visent à (re)découvrir les notions liées aux écosystèmes forestiers (fonctions, vulnérabilités, modes de gestion, etc.) et à expérimenter la complexité de la gestion durable et optimale de la forêt par la recherche d'un équilibre entre ses trois fonctions (écologique, sociale et économique), en découvrant notamment les acteurs impliqués.

Concernant les actions complémentaires, une porte sur la favorisation des pollinisateurs et l'autre sur la communication des actions réalisées.

Plus précisément, dans le cadre de l'action complémentaire portant sur les pollinisateurs, des recherches ont été menées et le Diag' Pollinisateurs réalisé en juillet 2025. Cela a permis d'établir des propositions d'actions (n'incluant pas la pose de ruche du fait de la concurrence potentiel entre abeilles domestiques et sauvages) telles que : accueillir plus de plantes grimpantes : conserver le bois mort en tas ; aménager des pierriers ; accompagner des entreprises, collectivités ou particuliers à faire un diagnostic similaire ; contribuer à un programme de sciences participatives sur pollinisateurs ou plantes sauvages ; etc.

Les actions menées sur la prise en compte de la biodiversité (notamment dans le cadre de ce programme) ont donné à lieu à 8 publications sur notre site internet (<https://www.aere.fr/> - rubrique Actus). De plus à minima 3 articles scientifiques sont prévus courant 2026 dans le cadre de la thèse en bourse CIFRE menée.

Pour la suite de la mise en œuvre du plan d'actions, AERE va s'attacher à continuer à mettre en œuvre les actions définies via des groupes de travaux dédiés par action à mener. Chaque groupe, se réunissant à minima une fois tous les deux mois afin de faire un point sur les avancées et orienter la suite de la mise en œuvre, s'attachera à mettre en œuvre les recommandations apportées par le rapport d'évaluation afin de continuer à avancer contribuer d'avantages à la réduction des facteurs de pression sur la biodiversité.